

Date de transmission de l'acte: 08/10/2024

Date de reception de l'AR: 08/10/2024

066-246600415-AU_061_2024-AU

A G E D I



MARCHE N° 25.003b

PROCEDURE ADAPTEE

TRANSPORTS PERI ET EXTRA SCOLAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT 3

**Transport aller/retour sur les communes
du territoire « Roussillon Conflent »**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Siège social et adresse postale – 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR TET
TEL : 04.68.57.86.85 – FAX : 04.68.92.80.70 – E-MAIL : accueil@roussillon-conflent.fr

Date de transmission de l'acte: 08/10/2024

LOT 3 : Transport aller/retour sur

les communes du territoire « Roussillon Conflent »*

Date de réception de l'AR: 08/10/2024

066-246600415-AU_061_2024-AU

AGEDI Prestations à assurer

Prix unitaire
€ HT

Prestation 1 :
Transport Aller/Retour sur les communes du territoire « Roussillon Conflent »*

Pour un car 15/19 places (forfait aller/retour)	Terme fixe : 89 € HT Coût kilométrique : 2,36 € HT
Pour un car 28/35 places (forfait aller/retour)	Terme fixe : 124 € HT Coût kilométrique : 2,57 € HT
Pour un car 51/53 places (forfait aller/retour)	Terme fixe : 155 € HT Coût kilométrique : 2,67 € HT
Pour un car 59/60 places (forfait aller/retour)	Terme fixe : 155 € HT Coût kilométrique : 2,67 € HT

* Communes membres de la communauté de communes Roussillon Conflent :

Bélesta/Boule d'Amont/Bouleternère/Casefabre/Corbère/Corbère les Cabanes/Corneilla de la Rivière/Ille sur Têt/Millas/Montalba le Château/Néfiach/Prunet & Belpuig/Rodès/St Féliu d'Amont/St Michel de Llotes.

NB : Ce service pourra être assuré les mercredis, samedis, périodes de vacances scolaires ou tout autre jour suivant les nécessités de service. Les itinéraires et horaires de ramassage seront définis par l'équipe d'animation et seront transmis en amont au transporteur. Il s'agit d'un montant unique regroupant le service ramassage + transport d'enfants sur les communes situées sur le territoire communautaire (pas de double facturation).

Le terme fixe (tous frais inclus) est compté une seule fois pour l'ensemble de la prestation à la journée. Le coût kilométrique (tous frais inclus) est compté à partir du village de départ des enfants (sur le parcours, il peut être prévu un ou plusieurs arrêts pour récupérer des enfants du territoire sans facturation supplémentaire de ramassage) jusqu'au lieu de destination et inversement pour le retour. Seul le coût kilométrique « en charge » sera compté, le coût kilométrique en « haut le pied » ne sera pas compté au cas où le transporteur déciderait de rapatrier le véhicule pendant la journée, il devra donc, si c'est le cas être inclus dans le coût kilométrique « en charge ».